



Procès-verbal n° 14 de la réunion du Conseil d'administration du 24 janvier 2023

Présents : Mmes C. Porphyre, M. Joliet, MM. JP. Delchef (*président*), S. Faraone, A. Geurten, J. Nivarlet (*vice-président*), P. Thomas (*trésorier général*).

Excusé : Mme I. Delrue, MM M. Collard, B. Scherpereel (*secrétaire général*), JP Vanhaelen.

La réunion a lieu dans les locaux du centre ADEPS à Jambes et débute à 17h30.

0. Approbation de l'ordre du jour

Les membres du conseil d'administration approuvent l'ordre du jour.

1. Nouvelles de Basketball Belgium

1.1. Affaires juridiques

Le président fait rapport de l'évolution du dossier 3X3.

1.2. Budget 2023 des équipes nationales

Le président fait rapport des difficultés inhérentes à la rédaction du budget 2023. Le nouvel agenda des travaux est établi comme suit :

- envoi des documents finalisés par le Management Team le 27/01
- envoi des questions du CdA Basketball Belgium au Management Team pour le 03/02
- réponses aux questions par le Management Team pour le 10/02
- réunion plénière le 16/02

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 janvier 2023

Les membres du CdA approuvent le procès-verbal de la réunion du 10 janvier 2023 tel qu'il a été publié dans la newsletter n°990 du 20 janvier 2023.

3. Suivi des décisions prises lors de la réunion du 10 janvier 2023

3.1. Courriers rédigés par le secrétaire-général (doc.SG01 et doc.SG02)

Les membres du CdA prennent connaissance des courriers rédigés par le secrétaire-général qui confirment les décisions prises lors de la dernière réunion et qui portent sur

- L'octroi d'une dérogation pour un jeune du RE Pont de Loup sur la base des motifs médicaux
- Refus à la demande de dérogation introduite par le RBC Ans sur l'application du nouveau règlement des indemnités de formation.

4. Compétences administratives du conseil d'administration

4.1. Inventaire des propositions de modifications statutaires

Les membres du CdA valident l'inventaire définitif des propositions de modifications statutaires, initiées par des discussions au sein du CdA, des réunions du personnel du secrétariat général ou de la direction technique et qui seront mises à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 25 mars 2023. Elles porteront sur

- L'adaptation de la partie administrative aux statuts de l'ASBL
- PA 75 quater
- PA 77
- PC19
- PC 55
- PC 56 ?
- PC 87
- PC 90, 90bis et 90 ter
- PF16 & PF 17
- PM 9
- Normes de sanctions

4.2. Nouvelle demande du club Herve-Battice (1741)

Les membres du CdA sont saisis d'une nouvelle demande du club d'annuler le forfait infligé par le département championnat pour alignement d'une joueuse, R.L., « élite sportive » avant son quatorzième anniversaire lors du match du 18-09-2022 mais motivée cette fois par une faute administrative fédérale qui couvrirait l'erreur du club.

Le dossier peut se résumer comme suit :

- Attendu que le club de Herve Battice a formulé une demande au SG afin lui de permettre d'aligner 2 joueuses « élite sportive » en R1 en date du 1^{er} août 2022,
- Attendu que le secrétariat-général a transmis la demande à la direction technique pour vérification le même jour,
- Attendu que la direction technique a renvoyé le formulaire « élite sportive » dûment rempli au club afin de le joindre à la liste PC 53 de la R1 en date du 2 août 2022,
- Attendu que le club a envoyé la liste PC 53 avec les 2 attestations « élites sportives » à la direction technique en date du 11 août 2022,
- Attendu que la liste PC 53 a été validée par l'apposition du cachet fédéral le 12 août 2022,

Le conseil d'administration estime que

- L'ensemble des éléments de la procédure fédérale suivie a pu légitimement amener le club à considérer que la joueuse R.L était valablement qualifiée pour disputer les matches de R1,
- Que face à cette erreur invincible, il ne serait pas correct d'infliger un forfait, alors que la base de l'alignement de la joueuse réside dans l'application erronée des dispositions réglementaires par les services fédéraux.

Par conséquent, les membres du CdA décident d'annuler la décision du département championnat d'infliger un forfait pour non-qualification de la joueuse, R.L.

5. Compétences judiciaires du conseil d'administration

5.1. Rapport de la réunion du 12 janvier 2023

Le président fait rapport de la réunion qu'il a eu avec les 2 procureurs régionaux portant sur le retard dans la gestion des dossiers judiciaires et au terme de laquelle des échéances ont été fixées.

5.2. Etat des lieux de la gestion des dossiers judiciaires en souffrance

Les membres du CdA prennent acte de la résorption du retard sur la base des 2 derniers procès-verbaux des procureurs régionaux.

5.3. Implémentation du nouveau système informatique de gestion des dossiers judiciaires

P. Thomas, président de la commission informatique, présente le nouveau système informatique de gestion des dossiers judiciaires appelé à simplifier et à accélérer la procédure de traitement des réclamations et des rapports d'arbitres.

Ledit système est entré en vigueur le 23 janvier 2023.

5.4. Composition du Conseil d'appel

Sur proposition du procureur Hancotte, les membres du CdA marquent leur accord sur le passage de M. Jacques MEURICE, membre du Conseil Judiciaire de Namur vers le Conseil d'Appel afin de compléter les rangs de celui-ci.

En outre, suite à une information recueillie suivant laquelle une séance a dû être ajournée vu l'absence de membres en nombre suffisant, ils rappellent que rien n'interdit à une instance judiciaire de recueillir les déclarations des parties et de surseoir la prise de décision à une séance à laquelle l'organe judiciaire sera valablement constitué.

6. Trésorerie générale

6.1. Lancement du nouveau système comptable

P. Thomas, trésorier - général confirme le nouveau système comptable sera opérationnel à partir du 27 janvier 2023.

6.2. Rapport de la réunion avec les membres des organes fédéraux du 11 janvier 2023

P. Thomas, trésorier - général, fait rapport de la réunion du 11 janvier 2023 au cours de laquelle, ont été présentés le nouveau système comptable, la nouvelle gestion des notes de frais et les nouvelles adresses mail fédérales.

7. Affaires du personnel

7.1. Recrutement d'un délégué commercial

B. Scherpereel, président de la commission marketing, fait rapport des résultats de l'appel aux candidats et présente les prochaines étapes de la procédure de recrutement.

7.2. Octroi d'Ecochèques 2022

Dans le cadre de l'accord pour le secteur non-marchand de la Communauté française 2022, un subside unique, impérativement affecté à l'octroi d'éco-chèques, a été accordé aux fédérations sportives. Les membres du CdA confirment la proposition du bureau de compléter le subside sur fonds propres pour octroyer le montant maximum légal à chaque membre du personnel.

8. Nouvelles des départements

8.1 Département arbitrage

Les membres du CdA prennent connaissance du rapport de la réunion du 10 janvier 2023 tel que présenté par A. Geurten, président du département arbitrage.

8.2. Département Coupes

S. Faraone, président du département Coupes, présente les modalités d'organisation des ½ finales Coupe AWBB 2023.

8.3. Département détection et formation

J. Nivarlet, président du département détection et formation, commente le déroulement de la première JRJ. Les membres du CdA tiennent à remercier et féliciter les clubs de RBB Gembloux (1152) et San Mazuin BC Belgrade (1702) pour la parfaite organisation et l'accueil lors de cette manifestation.

Il confirme que la prochaine JRJ aura lieu le 26 mars à Jumet.

8.4. Département Communication

JP Delchef, président du département communication fait rapport de la réunion qu'il a eue avec les représentants de l'Association professionnelle francophone des journalistes sportifs (APFJS) au terme de laquelle il a été convenu de conclure une convention à partir de la saison 2023-2024.

9. Agenda

28 et 29 janvier 2023 : ½ finales des Coupes AWBB

12 février 2023 : finales des Coupes du Luxembourg

Jean-Pierre Delchef

Président